

# LA VAE EN 2009 AU MINISTÈRE CHARGÉ DE L'EMPLOI

## Les délais d'accès au titre restent stables

**En 2009, 10 900 dossiers de candidatures à un titre professionnel du ministère chargé de l'emploi ont été jugés recevables à la validation des acquis de l'expérience, soit 2 % de plus qu'en 2008. Plus de 8 700 candidats se sont présentés à une épreuve de validation au cours de l'année, parmi lesquels 5 600 candidats ont validé un titre complet.**

**Les femmes et les demandeurs d'emploi restent majoritaires parmi les candidats (respectivement 61 % et 60 %) même si la part des hommes et des salariés progresse en 2009. Le titre d'assistante de vie aux familles reste le plus fréquemment présenté mais sa part continue de diminuer : moins d'un tiers des candidats présentés à une épreuve y postulent contre trois candidats sur cinq en 2004.**

**Avec la mise en place d'une nouvelle procédure en 2006, les délais d'obtention des titres s'étaient considérablement réduits. Depuis 2007 ils se sont stabilisés : 42 % des candidats accompagnés au premier semestre 2009 ont obtenu leur titre dans les six mois qui ont suivi l'accompagnement.**

La validation des acquis de l'expérience (VAE), instituée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, a consacré un nouveau droit d'accès à la certification. Depuis cette date, toute personne peut obtenir la totalité d'un diplôme ou d'un titre grâce à son expérience professionnelle, qu'elle ait été acquise au travers d'activités salariées, non salariées ou bénévoles (encadré 1).

### Le nombre de titres délivrés par VAE au ministère chargé de l'emploi est stable depuis 2007

En 2009, 10 900 dossiers de candidature à la VAE ont été jugés recevables pour les titres professionnels du ministère chargé de l'emploi, soit 2 % de plus qu'en 2008 (tableau 1). L'étape de recevabilité est la première dans le parcours d'un candidat à la VAE. Pour être recevable, un candidat doit justifier de trois ans d'expérience dans le domaine d'activité du titre visé.

Les titres peuvent être validés à l'Afpa ou dans les organismes de formation agréés par le ministère. La validation par les centres agréés reste encore très minoritaire en 2009 : 88 % des candidats aux épreuves ont été accueillis par l'Afpa.

En 2009, 8 743 candidats ont entamé ou poursuivi un parcours de validation, soit 1 % de plus qu'en 2008. Depuis la mise en place de la nouvelle procé-

dure de validation mi-2006, les candidats se présentent directement devant le jury qui valide le titre complet ou seulement une partie des certificats de compétences professionnelles (CCP) composant le titre. Seuls les candidats ayant entamé un parcours de VAE avant la mi-2006 – qu'ils aient été jugés recevables ou qu'ils se soient déjà présentés devant un jury pour l'obtention de certificats de compétences professionnelles (CCP) – peuvent encore présenter leurs CCP un par un (encadré 2). Si le nombre de candidats se présentant directement devant un jury avait ainsi fortement augmenté en 2007 suite à la mise en place de la nouvelle procédure, il s'est stabilisé ensuite (7 448 en 2008 et 7 507 en 2009). Parmi ceux-ci, 5 580 candidats ont obtenu un titre complet au cours de l'année, soit 2 % de plus qu'en 2008.

### Plus d'hommes et moins de demandeurs d'emploi parmi les candidats

Les femmes restent plus nombreuses que les hommes à se présenter à une épreuve de validation par VAE (respectivement 61 % et 39 %) mais la part des hommes augmente sensiblement depuis 2004 (elle était alors de 11 %). Les candidats salariés sont également plus nombreux en 2009 : ils représentent désormais 40 % des candidats (soit 4 points de plus qu'en 2008) contre 60 % pour les demandeurs d'emploi.

En 2009, les titres professionnels présentés sont encore majoritairement de niveau V (BEP- CAP), même si leur proportion tend à diminuer depuis 2005 : ils représentent actuellement 60 % des titres présentés contre 69 % en 2005.

Encadré 1

## LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Les dispositions relatives à la validation des acquis de l'expérience (VAE) s'inscrivent dans le cadre de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. La VAE s'applique à l'ensemble des diplômes et des titres à finalité professionnelle, ainsi qu'aux certificats de qualification professionnelle (CQP) des branches professionnelles, dès lors que ces certifications sont inscrites au répertoire national de certification professionnelle (RNCP). Elle prend en compte les compétences professionnelles acquises au travers d'activités salariées, non salariées et bénévoles, en rapport direct avec le contenu du titre ou du diplôme. La durée de l'expérience considérée est au moins de trois ans.

Le RNCP recense l'ensemble des certifications identifiées à un niveau national. Il enregistre de droit les diplômes et titres délivrés au nom de l'État qui ont été créés après avis d'instances consultatives auxquelles les organisations représentatives d'employeurs et de salariés participent. Il enregistre les autres certifications sur demande, après avis de la commission nationale de certification professionnelle (CNCP).

En 2009, les deux tiers des candidats sont âgés de 30 à 49 ans (tableau 2). Les femmes sont plus âgées que les hommes : seules 12 % ont moins de 30 ans, contre 25 % des hommes ; à l'inverse, 42 % des femmes ont entre 40 et 49 ans, contre 33 % des hommes, et 21 % ont 50 ans ou plus (contre 12 % des hommes).

La nature des titres professionnels présentés par les hommes et les femmes diffère également. 55 % des hommes présentent des titres professionnels relevant de l'industrie et du bâtiment ; cette proportion est de 6 % pour les femmes, qui se positionnent quasi exclusivement sur des titres concernant les services (94 % d'entre elles, contre 45 % des hommes).

En 2009, la part des candidats au titre d'assistante de vie aux familles continue de diminuer : ils représentent 29 % des candidats à la VAE pour les titres du ministère chargé de l'emploi, contre 31 % en 2008, 33 % en 2007 et 37 % en 2006 (tableau 3). Ce titre reste néanmoins de loin

Tableau 1 • La VAE au ministère chargé de l'emploi

	2006	2007	2008	2009		
				Afpa	Centres agréés	Ensemble
Nombre de candidats recevables au cours de l'année	8 855	10 178	10 659			10 863
Nombre de candidats ayant présenté une épreuve au cours de l'année (CCP*, CCS** ou entretien final) (1) . . .	9 360	8 983	8 632	7 703	1 040	8 743
dont nombre de candidats s'étant présentés uniquement à des CCP ou des CCS au cours de l'année (2) . . . . .	3 611	1 298	1 184	1 089	147	1 236
nombre de candidats s'étant présentés devant le jury au cours de l'année . . . . .	5 749	7 685	7 448	6 614	893	7 507
Nombre de candidats ayant obtenu un titre complet au cours de l'année . . . . .	4 594	5 479	5 482	4 889	691	5 580

\* CCP : certificat de compétences professionnelles.

\*\* CCS : certificat complémentaire de spécialisation.

(1) Seules les données sur les candidats reçus pour l'entretien final sont comptabilisées pour les centres agréés. Ainsi, le nombre de candidats s'étant présentés à au moins un CCP a été estimé à partir de la part représentée par ces candidats dans le total des candidats se présentant dans les centres Afpa.

(2) Les candidats ayant présenté uniquement des CCP peuvent avoir présenté le titre sans l'avoir obtenu après 2006 ou présenter les CCP un par un dans le cadre de l'ancienne procédure. Les candidats se présentant à des certificats complémentaires de spécialisation représentent une trentaine de candidats en 2009.

Champ : France métropolitaine.

Source :  
base certification Afpa, DGEFP ;  
traitement Dares.

Tableau 2 • Profil des candidats aux épreuves de validation par VAE

En pourcentage

	2009			2008
	Hommes	Femmes	Ensemble	Ensemble
<b>Situation par rapport à l'emploi</b>				
Demandeurs d'emploi .....	61,1	59,8	60,3	63,6
Salariés .....	38,9	40,2	39,7	36,4
<b>Total</b> .....	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Âge des candidats</b>				
Moins de 30 ans .....	24,7	11,8	16,8	15,8
De 30 à 39 ans .....	30,5	25,8	27,6	29,2
De 40 à 49 ans .....	32,7	41,8	38,3	37,9
50 ans ou plus .....	12,2	20,6	17,3	17,2
<b>Total</b> .....	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Niveau des titres présentés</b>				
Niveau II .....	0,3	0,0	0,1	0,4
Niveau III .....	17,4	17,4	17,4	14,9
Niveau IV .....	23,1	22,1	22,5	22,7
Niveau V .....	59,3	60,5	60,0	62,0
<b>Total</b> .....	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Titres présentés</b>				
Services .....	45,4	94,1	75,0	76,4
<i>dont assistant(e) de vie aux familles</i> .....	<i>2,0</i>	<i>50,4</i>	<i>29,3</i>	<i>30,5</i>
Industrie et bâtiment .....	54,6	5,9	25,0	23,6
<b>Total</b> .....	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Nombre de candidats</b> .....	<b>3 023</b>	<b>4 680</b>	<b>7 703</b>	<b>7 319</b>

Source :  
base certification Afpa ;  
traitement Dares.

Lecture : 60,3% des candidats s'étant présentés à une épreuve devant un jury de validation (CCP ou passage du titre) sont demandeurs d'emploi.

Champ : candidats ayant présenté au moins une épreuve par VAE à l'Afpa au cours de l'année (hors centres agréés). France métropolitaine.

Tableau 3 • Les titres professionnels les plus présentés en 2009

En pourcentage

Titres professionnels	Part dans le nombre total de candidats	Rappel 2008	Rappel 2007
Assistant(e) de vie aux familles .....	29,3	30,5	33,4
Assistant(e) de direction .....	4,2	3,8	3,4
Secrétaire assistant(e) .....	4,1	3,9	4,9
Agent de fabrication industrielle .....	2,9	2,0	2,6
Formateur(trice) professionnel(le) d'adultes .....	2,6	1,7	1,5
Comptable assistant(e) .....	2,2	2,0	1,8
Maçon .....	2,1	2,4	2,0
Vendeur(se) spécialisé(e) en magasin .....	1,7	2,0	1,9
Agent(e) de propreté et d'hygiène .....	1,6	2,1	1,5
Conseiller(ère) en insertion professionnelle .....	1,6	1,9	1,5
Conducteur d'installations et de machines automatisées .....	1,6	1,8	2,2
Agent d'entretien du bâtiment .....	1,5	1,4	1,2
Encadrant technique d'insertion .....	1,4	1,3	0,7
Conseiller(ère) service client à distance .....	1,4	1,3	0,9
Peintre en bâtiment .....	1,3	1,3	1,7
Technicien(ne) médiation services .....	1,3	0,8	0,5
Secrétaire comptable .....	1,3	1,8	2,2
Technicien de production industrielle .....	1,2	0,5	0,5
Agent administratif .....	1,2	1,1	0,8
Cariste d'entrepôt .....	1,2	1,5	0,2
<b>Total</b> .....	<b>65,7</b>	<b>64,9</b>	<b>65,5</b>
Autres titres .....	34,3	35,1	34,5
<b>Total</b> .....	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source :  
base certification Afpa ;  
traitement Dares.

Champ : candidats ayant présenté au moins une épreuve par VAE à l'Afpa au cours de l'année (hors centres agréés). France métropolitaine.

le plus présenté. En 2009, les candidats se sont présentés à 208 titres professionnels, contre 211 en 2008, sur les 301 titres professionnels accessibles.

### Des délais d'accès aux titres stables depuis 2007

En 2006, les procédures d'accès aux titres du ministère chargé de l'emploi par la voie de la VAE ont été simplifiées et les délais d'accès au titre professionnel se sont fortement réduits (encadré 2). Depuis 2007, ces délais se sont stabilisés. 42 % des candidats accompagnés au premier semestre 2009 ont ainsi obtenu un titre en moins de 6 mois, soit un pourcentage équivalent à celui observé en 2008 (42 %) et 2007 (41 %) (tableau 4). Parmi les candidats accompagnés en 2007 comme en 2008, 49 % ont obtenu un titre professionnel en moins d'un an, alors qu'ils n'étaient que 39 % en 2006 et 29 % en 2005.

Encadré 2

#### LA PROCÉDURE DE VAE AU MINISTÈRE CHARGÉ DE L'EMPLOI

Les titres délivrés par le ministère chargé de l'emploi concernent surtout les premiers niveaux de qualification professionnelle : plus de la moitié des titres proposés sont de niveau CAP-BEP (niveau V). Les titres sont composés de « certificats de compétences professionnelles » (CCP), dont le nombre varie entre un et quatre.

Le ministère chargé de l'emploi a mis en place des méthodes de validation différentes des autres ministères. Les candidats à la VAE valident leurs épreuves dans le cadre d'une mise en situation de travail évaluée par un binôme formateur et professionnel.

Depuis 2006, les procédures d'accès aux titres ont été simplifiées : une fois le dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP) renseigné, le candidat se présente directement devant le jury de validation qui lui attribue le titre visé dans sa globalité ou partiellement, sous la forme d'un ou plusieurs CCP.

S'il valide partiellement son titre professionnel, le candidat a ensuite cinq ans pour valider le titre complet. Une fois l'ensemble des CCP validés, le candidat passe à nouveau devant un jury professionnel qui valide ou non le titre complet.

Une fois jugés recevables par le ministère, les candidats à la VAE peuvent se faire accompagner, notamment par les centres de l'Afpa. L'accompagnement permet d'aider le candidat à constituer son dossier de synthèse, à se préparer à l'entretien ainsi qu'à la mise en situation professionnelle.

### Les salariés plus nombreux à valider le titre professionnel dans sa totalité

Parmi les candidats qui se sont présentés à au moins une épreuve en 2009, 64 % ont obtenu un titre professionnel dans sa totalité, 25 % en ont obtenu une partie et 11 % n'ont rien validé (tableau 5).

Comme les années précédentes, les demandeurs d'emploi sont plus nombreux à ne rien avoir validé en 2009 : 14 % d'entre eux contre 8 % des salariés. Les femmes sont également un peu plus nombreuses que les hommes à ne pas valider le titre dans sa totalité : 13 % contre 9 % des hommes.

Les candidats âgés de moins de 30 ans ont plus souvent que les autres validé seulement une partie du titre : 38 % contre 25 % pour l'ensemble des candidats. Leur plus courte expérience professionnelle ne leur permet peut-être pas d'acquérir l'ensemble des compétences composant un titre. Ce sont les candidats âgés de 50 ans ou plus qui ont plus souvent échoué à l'obtention du titre (14 %), y compris à principales caractéristiques comparables (âge, sexe, situation par rapport à l'emploi, titre préparé).

Marilyne BEQUE (Dares).

#### Pour en savoir plus

Beque, M. (2010), « La VAE en 2008 au ministère chargé de l'emploi : le nombre de titres délivrés se stabilise. », *Premières Synthèses* n° 010, février, Dares.

Bonaïti, C. (2008), « Le profil des candidats à la validation par les acquis de l'expérience d'un titre ou un diplôme de niveau V : majoritairement des femmes recherchant une certification dans le secteur sanitaire et social », *Premières synthèses* n° 34.1, août, Dares.

Bonaïti, C. (2008), « Le parcours des candidats à la validation par les acquis de l'expérience des titres et diplômes de niveau V : mieux vaut être accompagné et diplômé pour réussir », *Premières synthèses* n° 34.2, août, Dares.

Tableau 4 • Délai d'obtention des titres

En pourcentage

Obtention du titre	Ensemble	Candidats accompagnés en 2004	Candidats accompagnés en 2005	Candidats accompagnés en 2006	Candidats accompagnés en 2007	Candidats accompagnés en 2008	Candidats accompagnés au 1 <sup>er</sup> sem 2009
Moins de 6 mois après l'accompagnement ..	32,7	13,4	20,7	30,8	41,1	42,1	41,7
Moins d'un an après l'accompagnement .....	39,7	21,9	29,4	39,9	48,7	49,4	
Moins de 2 ans après l'accompagnement.....	41,5	29,0	36,1	44,2	50,9		
Moins de 3 ans après l'accompagnement.....	38,8	31,2	38,0	45,1			
Moins de 4 ans après l'accompagnement.....	35,3	31,9	38,7				
Moins de 5 ans après l'accompagnement.....	32,3	32,3					

Lecture : 32,7 % des candidats accompagnés entre 2004 et le premier semestre 2009 ont obtenu leur titre en moins de six mois après avoir été accompagnés.

Champ : candidats à la VAE ayant été accompagnés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2009 (respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le 1<sup>er</sup> janvier 2005) pour les candidats ayant obtenu leur titre moins de six mois (respectivement un an, deux ans, trois ans, quatre ans, cinq ans) après l'accompagnement. France métropolitaine.

Source :  
base certification Afpa ;  
traitement Dares.

Tableau 5 • La validation des titres professionnels au ministère chargé de l'emploi en 2009


En pourcentage

	Part des candidats ayant obtenu le titre en 2009	Part des candidats ayant obtenu une partie du titre en 2009	Part des candidats n'ayant rien obtenu en 2009
<b>Situation par rapport à l'emploi</b>			
Demandeurs d'emploi .....	57,9	28,4	13,7
Salariés .....	72,5	19,9	7,6
<b>Sexe</b>			
Hommes .....	66,2	24,8	9,0
Femmes .....	62,1	25,1	12,8
<b>Âges des candidats</b>			
Moins de 30 ans .....	51,9	37,8	10,3
De 30 à 39 ans .....	66,4	23,5	10,1
De 40 à 49 ans .....	67,1	21,7	11,2
50 ans ou plus .....	63,2	22,5	14,3
<b>Titres présentés</b>			
Services .....	63,8	23,5	12,7
dont assistant(e) de vie aux familles ..	58,8	27,5	13,7
Industrie et bâtiment .....	62,7	30,1	7,2
<b>Ensemble .....</b>	<b>63,7</b>	<b>25,0</b>	<b>11,3</b>

Lecture : 28,4 % des demandeurs d'emplois qui ont présenté au moins une épreuve devant un jury de validation des acquis en 2009 ont obtenu une partie du titre.

Champ : candidats ayant présenté au moins une épreuve par VAE à l'Afpa en 2009. France métropolitaine.

Source :  
base certification Afpa ;  
traitement Dares.

DARES ANALYSES et DARES INDICATEURS sont édités par le Ministère du travail, de l'emploi et de la santé  
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.  
www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la DARES)  
Directeur de la publication : Antoine Magnier.  
Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) / Télécopie : 01.44.38.24.43 / Réponse à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr  
Rédactrice en chef : Alice Guerber-Cahuzac. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.  
Maquettistes : Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali.  
Conception graphique : Ministère du travail, de l'emploi et de la santé.  
Impression : Ateliers Modernes d'Impression, 19, rue Latérale, 92404 Courbevoie.   
Abonnements : dares.communication@travail.gouv.fr  
Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128.

## LA VAE DANS L'ENSEMBLE DES MINISTÈRES CERTIFICATEURS

En 2009, près de 75 000 dossiers ont été jugés recevables par l'ensemble des ministères délivrant des certifications par la voie de la VAE et environ 58 000 ont été examinés par un jury (tableau A). Environ 32 000 candidats ont obtenu une certification par VAE soit 13 % de plus qu'en 2008 (graphique A). Après une légère baisse en 2008, le nombre de certifiés par la VAE renoue avec une tendance à la hausse à l'œuvre depuis 2003 : le nombre de candidats certifiés avait fortement progressé au cours des premières années de montée en charge du dispositif (+65 % entre 2003 et 2004, +28 % entre 2004 et 2005) puis plus modérément (+15 % entre 2005 et 2006, +16 % entre 2006 et 2007). Au total, depuis 2002, 167 000 candidats ont obtenu une certification par la VAE.

En 2009, le nombre de candidats jugés recevables pour l'obtention de titres du ministère de l'Éducation nationale progresse de 13 %. En revanche, après avoir augmenté de manière exceptionnelle en 2007 (+83 %) du fait d'un rattrapage dans le délai de traitement des dossiers, le nombre de candidats jugés recevables aux titres des ministères des affaires sociales et de la santé a diminué depuis 2008 : -11 % en 2009 et -26 % en 2008.

Si la prédominance du ministère de l'Éducation nationale s'est fortement réduite depuis 2004 avec l'accessibilité par la VAE aux diplômes des autres ministères, il reste encore le ministère certificateur le plus important : un peu moins de la moitié (47 %) des candidats diplômés par la VAE en 2009 ont obtenu un diplôme de l'enseignement professionnel et technologique du ministère de l'Éducation nationale. Ils étaient 49 % en 2008, 46 % en 2007 et un peu plus de six sur dix en 2004.

Le nombre de candidats diplômés pour les ministères en charge de la défense et de l'équipement reste encore faible en 2009, mais progresse ; c'est notamment le cas des diplômés du ministère de la défense (de 185 en 2008 à 266 en 2009).

Tableau A • **Candidats à la VAE dans les différents ministères certificateurs**

	Nombre de candidats recevables				Nombre de candidats présentés			
	2006	2007	2008	2009	2006	2007	2008	2009
Ministère de l'Éducation nationale (CAP au BTS) . . . . .	23 148	25 594	28 692	32 460	22 284	21 967	22 013	22 290
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche . . . . .	nd	nd	6 909	6 764	3 935	4 529	4 309	4 476
Ministère de l'Agriculture . . . . .	839	799	961	1 043	365	371	446	522
Ministères chargés de l'action sociale et de la santé . . . . .	16 235	29 720	22 065	19 675	10 400	16 111	13 899	19 504
Ministère chargé de l'emploi . . . . .	8 855	10 178	10 659	10 863	9 360	8 983	8 632	8 743
Ministère de la jeunesse et des sports . . . . .	2 503	nd	nd	nd	1 407	nd	nd	nd
Ministère de la Défense . . . . .	151	155	413	591	86	78	210	331
Ministère de la Culture . . . . .	1 193	1 201	1 221	nd	26	1 108	1 125	nd
Ministère chargé des affaires maritimes (Équipement) . . . . .	nd	nd	nd	82	74	64	68	82
Ensemble des ministères certificateurs . . . . .	<b>entre 56 000 et 59 000</b>	<b>entre 75 000 et 80 000</b>	<b>entre 72 000 et 75 000</b>	<b>Entre 72 000 et 75 000</b>	<b>47 937</b>	<b>env. 55 000</b>	<b>env. 53 000</b>	<b>env. 58 000</b>

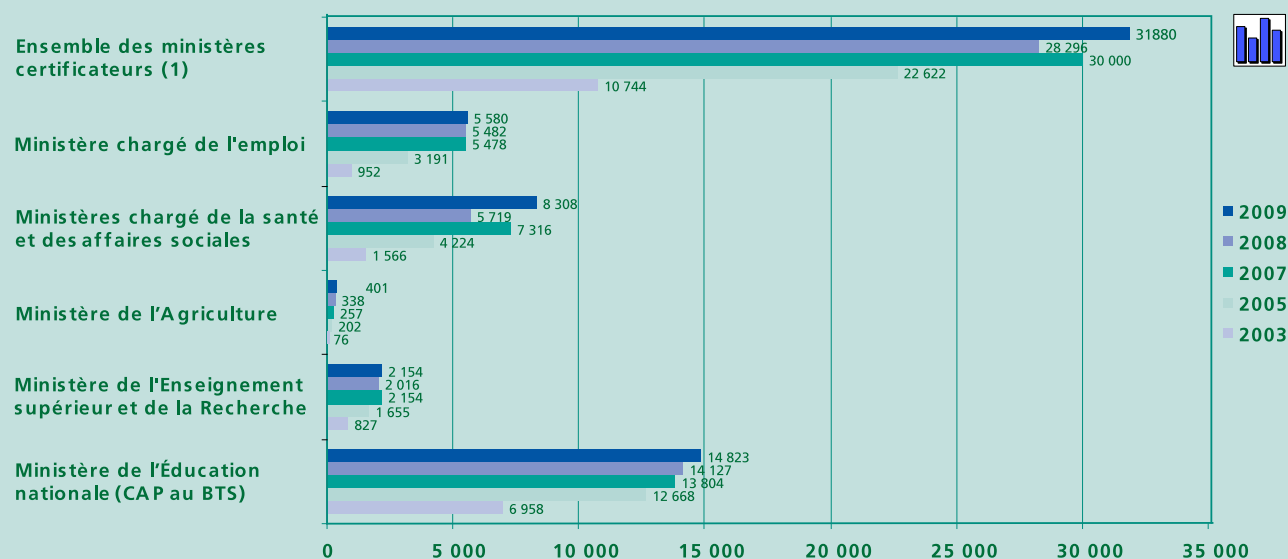
nd : non disponible.

Note : les données de l'année 2006 du ministère de l'Agriculture ne prennent en compte que les candidats aux diplômes de l'enseignement technique. Les candidats aux diplômes de l'enseignement supérieur représentent néanmoins qu'une dizaine de candidats par an. Les données 2008 des ministères chargés de l'action sociale et de la santé prennent en compte le CAFDES géré par l'EHESP.

Champ : France métropolitaine.

Sources : ministères certificateurs ; traitement Dares.

Graphique A • **Nombre de titres et diplômes obtenus par VAE parmi les principaux certificateurs**



(1) Les données du ministère de la Jeunesse et des Sports n'étant pas disponibles de 2007 à 2009, les données ont été estimées dans le total des titres et diplômes à partir de celles de l'année précédente.

Champ : France métropolitaine.

Sources : ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Agriculture, ministère chargé de l'action sociale, Afpa.